Demi-Quartier

Bulletin municipal **2022**

Nouveauté
Déménagement Mairie p.4

Retour en images
14 Juillet 2021 p.8

Vie quotidienne
Modification N° 1 du PLU p.15

Sommaire

Retour en images p.5
- Élections 2021
- Tour de France
- Octobre rose
- MB Race
- 14 Juillet 2021

Vie communale p.9
- Compte administratif 2020
- Subventions communales 2021
- Travaux réalisés en 2021
- Projets 2022

Vie quotidienne p.19
- Concours Maisons fleuries
- Vie intercommunale
  - L'entretien des chapelles
  - Code de bonne conduite
  - Espèces envahissantes végétales
- Cadre de vie
  - Arrêté bruit
  - Modification circulation
  - Nos aînés 2021
- Concours
  - Juments poulinières
  - Race d'abondance
- Coup de cœur
  - Ambroise Chopin
  - Justin Besson-Magdelain
- État-civil

PUBLICATION :

Directeur de la publication : Stéphane ALLARD, Maire

Rédaction : Commission Communication, Services Municipaux , Stéphanie HAMONIC

Photos et illustrations :
Le Dauphiné Libéré, Services Municipaux, CCAS Megève, MB Race, Centre de Secours, photo 14 juillet de M. LouKachine©BSPP, AdobeStock.

Page de couverture : Collection photo
Megève Vie Mémoires (César MASSERA en 1920)

Création et impression : Itrace Sallanches

Renseignements utiles

Coordonnées Mairie
Mairie de DEMI-QUARTIER • 775 Route d'Etraz, 74120 DEMI-QUARTIER
Tél : 04.50.21.23.12
Email : contact@demi-quartier.fr
Site Internet : www.demi-quartier.fr

Services Techniques
Portable astreinte : 06.11.34.74.54
Email : s.techniques@demi-quartier.fr

Horaires d'ouverture au public :
- Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Service Urbanisme - Fermé le vendredi après-midi
- Fermeture de la Mairie le samedi

ELECTIONS : Lors des prochaines élections « Présidentielles les 10 et 24 avril 2022 », ainsi que pour les élections « Législatives les 12 et 19 juin 2022 » il est rappelé aux électeurs de Demi-Quartier l'adresse du bureau de vote :
Salle de la Carrière 775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER

ADMR « Le Crêt du Midi »
91 route du Villaret - 74120 MEGÈVE
Tél : 04.50.58.19.31
Email : accueil.lecretdumidi@fede74.admr.org

Déchetterie • Déchetteries Megève, St Gervais, Sallanches, Passy • Accès réglementé
Inscription sur : dechets@ccpmb.fr • 04.50.78.12.10

Gendarmerie : 17 ou 112 (pour les portables)
ou 04.50.91.28.10 • fermé le mercredi en intersaison

PGHM • Secours en montagne : 04.50.53.16.89

Pompiers : 18 ou 112 (pour les portables)

SAMU : 15

ENEDIS : 09.72.67.50.74.

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc (CCPMB) :
Tél : 04.50.78.12.10 / Fax : 04.50.78.25.79
Email : accueil@ccpmb.fr

Transports à la demande Montenbus
Réservations : 0 800 20 13 74
www.montenbus.fr

FIBRE OPTIQUE
L'exploitation du réseau a été confiée par le SYANE (Syndicat d'aménagement des énergies et du numérique de Haute-Savoie), propriétaire du réseau, à COVAGE Haute-Savoie pour la construction et l'exploitation. Les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours sur le territoire communal.
Un espace est dédié aux particuliers pour répondre à leurs questions sur **fibre-particuliers.fr**

Carte de crédit perdue / volée : 0 892 705 705

Infos escroqueries : 0 805 805 817

Édito du Maire

Chères Demi-Quartelaines et Chers Demi-Quartelains,

C'est avec grand plaisir que je vous invite à lire notre revue municipale annuelle.

Vous y trouverez les différentes rubriques, articles concernant la vie de notre commune.

Je remercie tout particulièrement la commission communication qui prépare avec cœur et application tous ces écrits, ces fameux camemberts… résumant et expliquant le travail, les projets réalisés par les équipes technique et administrative et le Conseil, durant l'année écoulée.

2021 s'en est allée emportant avec elle son lot d'évènements heureux ou malheureux, laissant à chacune et chacun d'entre nous l'espérance d'avancer et de se projeter vers des lendemains apaisés.

Je vous présente tous mes vœux de santé, de bonheur, de partage. Que 2022 nous apporte à tous la sérénité, la paix des cœurs et des âmes qui nous aidera à construire, à travailler ensemble pour le bien-être de tous.

Pour cela, je vous invite à venir dans notre nouvelle mairie, au cœur de notre village, nouveau poumon des Demi-Quartelaines et Demi-Quartelains.

Nous sommes tous responsables de notre « bien vivre ensemble ». Respectons-nous et respectons notre cadre de vie !

Stéphane ALLARD
Maire de DEMI-QUARTIER

Le mot de la commission

L'année 2021 vient de s'écouler et nous accueillons avec joie 2022 et avec elle le tout nouveau bulletin municipal.

La commission communication réunie, dans notre nouvelle mairie, vous présente au hasard des pages, les travaux réalisés en 2021, les actions communales, les projets en cours et les moments importants de notre commune.

Cette année encore, nous voulons un bulletin municipal simple et complet afin de vous faire partager le travail du personnel municipal, administratif et technique.

Ainsi, l'ensemble de la commission et du personnel communal vous présentent tous leurs vœux de bonheur et de santé pour 2022.

Déménagement de la Mairie

Une page historique se tourne, la Mairie de Demi-Quartier vient de prendre ses quartiers sur son territoire au lieu-dit La Carrière.

Nous vous expliquons les raisons de ce déménagement pas simple.

En 2019, l'accessibilité de tous les lieux publics aux P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) est devenue obligatoire. Dès 2016, la Municipalité avait sollicité une dérogation à la mise en œuvre des travaux d'accessibilité programmée (AD'AP) auprès de la Mairie de Megève, notamment pour l'impossibilité technique d'installer un ascenseur.

En 2018, le dossier AD'AP ayant été refusé, il n'est plus possible de maintenir les services de la Mairie dans la Tour Magdelain. Après diverses études, il s'est avéré qu'il était impossible de résoudre le problème d'accès par l'escalier en pierre ainsi que le manque de place pour les services.

Par conséquent l'idée de déménager s'est imposée. Une étude de faisabilité, initiée sous le mandat précédent, a été confiée au Cabinet Ravello pour l'aménagement de la future mairie répondant aux normes d'accessibilité à côté du bâtiment des services techniques avec extension de ce bâtiment pour une salle d'archives, des bureaux et un garage.

En 2020, les travaux sont lancés pour un projet de 400 m² à 1,9 millions d'euros. La durée du chantier est prévue pour 18 mois, mais la crise sanitaire que nous avons tous traversée l'a quelque peu retardé.

Mi-Octobre 2021, le déménagement de l'ancienne mairie vers la nouvelle se réalise, il va sans dire que cela a demandé un lourd travail logistique en amont. Depuis quelques mois, la Mairie l'a préparé, planifié les interventions informatique, téléphonie, internet, etc… La Mairie a fait appel à un déménageur professionnel pour transférer le mobilier de bureau, les postes informatiques, les dossiers de chaque service mais aussi les archives communales dont le volume était assez impressionnant puisque certaines archives datent de 1814.

Le plus compliqué a été de faire passer par l'escalier de la Tour les deux armoires fortes renfermant les registres de la commune.

Enfin, le 18 octobre 2021, la Mairie est opérationnelle dans ses nouveaux locaux au 775 Route d'Etraz à Demi-Quartier.

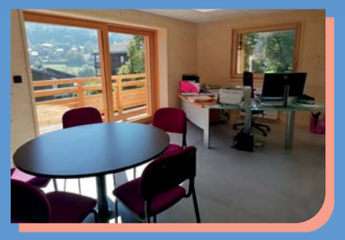

Elections 2021

En dépit d'un contexte très particulier cette année, la distanciation imposée par le Covid et la complexité d'un double scrutin ont nécessité la mobilisation d'un nombre important d'assesseurs. Nous présentons tous nos remerciements aux bénévoles, aux assesseurs élus et non élus, aux agents communaux qui ont permis de tenir ces élections de façon efficace dans la bonne humeur.

Les élections départementales et régionales ont eu lieu les 20 et 27 juin 2021. Sans doute méconnus pour certains, les Régions et les Départements ont un rôle important.

En effet, ces instances sont essentielles au fonctionnement démocratique de notre pays. Les conseillers départementaux ont par exemple la compétence du social, des collèges, des routes, les conseillers régionaux, des lycées, des transports, du développement économique. Les deux organes dans lesquels ils interviennent sont essentiels pour les zones rurales comme la nôtre. Ils soutiennent à la fois les personnes, les associations et les municipalités.

Lors de ces deux scrutins sont à noter également des dysfonctionnements dans l'acheminement de la propagande électorale des deux tours de ces élections, assuré par La Poste et l'entreprise Adrexo, attributaires du marché public.

La commune n'a pu comme tant d'autres administrés que subir cette distribution chaotique.

Pour rappel, en 2022 nous serons appelés à aller voter pour les Présidentielles (10 et 24 avril 2022) ainsi que pour les Législatives (12 et 19 juin 2022). Les assesseurs bénévoles sont les bienvenus.

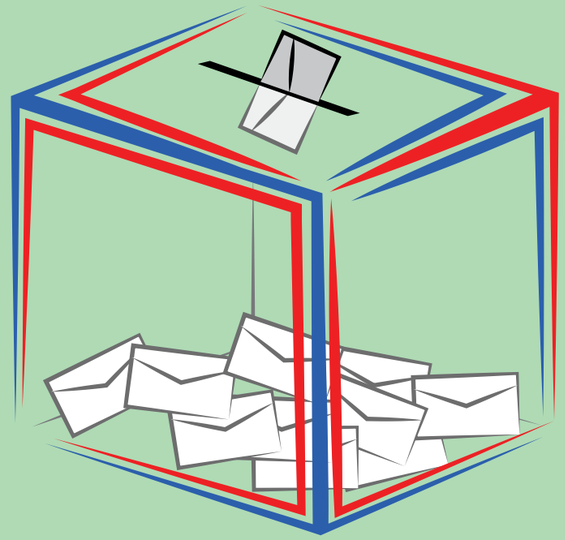

Tour de France

Dimanche 4 juillet 2021 a eu lieu la 9ème étape (Cluses / Tignes), d'une distance de 144,9 km, typée montagne...

Cette étape alpestre du Tour de France s'est achevée le dimanche 4 juillet à Tignes, avec une bataille à nouveau de haute densité, qui s'est comme de nombreuses étapes du tour, jouée sous la pluie et le vent. Malgré cette météo digne de novembre, nous avons eu la chance d'apercevoir les coureurs, traverser notre commune de Demi-Quartier.

La victoire de cette belle étape, a été remportée par le cycliste Ben O'connor (AG2R Citroën Team) en 4 h 26 min et 43 sec.

Cette année le Tour a été remporté par le talentueux Tadej POGACAR (UAE TEAM DEMIRATES).

Une Demi-Quartelaine dans la caravane du Tour !

Originaire de Demi-Quartier, monitrice de ski, Anouck Allard, a eu la joie et la chance d'intégrer la caravane publicitaire du Tour de France 2021 avec l'entreprise Krys.

Elle a sillonné la France à bord de la caravane du Tour, jusqu'au dimanche 18 juillet 2021 ; date d'arrivée du Tour de France sur les Champs-Elysées à Paris.

C'est l'amour du Tour de France qui lui a donné cette envie de parcourir la France.

C'est en 2016, au passage du Tour de France sur le bord de la route à Demi-Quartier qu'Anouck s'est dit qu'un jour, elle ferait partie de cette magnifique aventure, et son objectif s'est réalisé en 2021.

Son travail a consisté à animer les lignes de départs et arrivées jusqu'à ce que la caravane publicitaire passe, et par la distribution d'objets publicitaires aux spectateurs.

Ce fut une excellente expérience pour Anouck, à la fois humaine et sportive. Elle a trouvé une véritable "Famille" du cyclisme, et qui lui a également permis de découvrir de magnifiques paysages de France.

Appel du 18 juin

Une nouvelle fois cette année, la cérémonie commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi s'est tenue dans le respect des gestes barrières. Celle-ci s'est déroulée en présence des élus des Conseils Municipaux de Demi-Quartier et Megève, les Anciens Combattants et un musicien de l'Orchestre d'Harmonie de Megève. Le dépôt de gerbe par les Maires des deux communes a clôturé cette commémoration.

Octobre Rose

Chaque année, le Comité féminin pour le dépistage du Cancer du Sein en Haute-Savoie, s'associe à la campagne nationale de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein dans le département.

En association avec l'ensemble des communes et leurs partenaires, le comité organise « Octobre Rose » au travers de nombreuses manifestations.

Cette année, la Municipalité a souhaité renforcer sa participation avec la mise en place d'un totem « Octobre » de part et d'autre du rond-point de Casino illuminé lui aussi en rose.

La MB Race fait son arrivée à "la Princesse"

Pour cette 12ème édition, ce fut une grande joie d'accueillir le village d'arrivée sur notre commune, sur le parking de la Princesse !!

C'est avec un nouveau record de participation (2924 inscrits, soit + 6 % par rapport à 2019) que s'est déroulé ce magnifique week end 100 % VTT.

182 athlètes sont venus à bout des 140 kms et sont donc devenus "MB Finishers" de la MB Ultra Somfy, la course de VTT la plus difficile au monde, support des championnats de France Marathon.

Cette année, la MB Race a proposé pour la 1ère fois, une course au format hors norme, la MB Ultime, qui a vu 6 équipes arriver au bout des 230 kms et 11000 M de D+ sur les 38 engagées.

Mais la MB Race c'est aussi la MB First, la MB Explore, la MB eRando, la MB Rando, la MB Kids, ainsi que la MB Draisienne.

C'est également une équipe de plus de 450 bénévoles présents tout le week end, et 20 membres du bureau de l'association qui œuvrent toute l'année.

Un Grand bravo à tous les participants (petits et grands) aux bénévoles, aux membres du bureau et aux spectateurs venus encourager les coureurs ...

Cérémonie du 11 novembre 2021

C'est sous un soleil légèrement voilé et dans une certaine douceur, que ce jeudi, se sont rassemblés les Conseils municipaux de Demi-Quartier et de Megève sur la place du village, pour rendre hommage aux soldats de la Grande guerre morts pour la France. Ce fut l'occasion d'assister à la traditionnelle messe, puis d'écouter les discours des maires des deux communes, des anciens combattants et des enfants du collège Saint Jean-Baptiste, le tout accompagné par l'Orchestre d'Harmonie de Megève. La cérémonie prit fin au son de la Marseillaise et par le salut des autorités aux pompiers, anciens combattants et gendarmes.

14 juillet 2021 : une avalanche de décorations !

La traditionnelle commémoration du 14 juillet s'est tenue sous un soleil radieux réunissant comme à l'accoutumée, sur la place de l'Église, les élus de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier, le corps des sapeurs-pompiers, la police municipale, la gendarmerie, les anciens d'AFN et sans oublier l'Orchestre d'Harmonie de Megève.

Alors que l'an passé, aucun sapeur-pompier n'avait été mis à l'honneur à cause des restrictions sanitaires ; il a fallu rattraper le retard ! Un grand nombre de pompiers volontaires ont été décorés cette année.

Le protocole de remise de décorations a débuté par la remise des médailles puis a été suivi par la remise de galons.
Pas moins de 10 promus.

Lieutenant René SOCQUET-CLERC

A reçu la médaille commémorative du SDIS 74, médaille remise par Mme Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève,

A reçu la médaille de Bronze de l'Union départementale de la Haute-Savoie, remise par le Lieutenant-Colonel Edouard SENGER, Membre du Conseil d'Administration de l'Union Départementale de la Haute-Savoie

A été nommé au grade de Capitaine Honoraire, grade remis par Mme Catherine JULLIEN-BRECHES ; Maire de Megève et le Lieutenant Marc JOGUET, chef de centre de Megève, képis remis par le Lieutenant Honoraire Gilbert MAILLET CONTOZ, ancien chef de Centre de Megève

Adjudant Benjamin DECLOCQUEMENT

A reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, argent, pour 20 ans de service, médaille remise par Mme Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

A été nommé Adjudant-Chef, galon remis par le Lieutenant Marc JOGUET, Chef de Centre de Megève.

Sergent-Chef Nicolas MAKIELLO

A reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, argent, pour 20 ans de service, médaille remise par M. Raymond MUDRY, ancien vice-président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Caporal-Chef Loïc MALARD'HIE

A reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, bronze, pour 10 ans de service, médaille remise par M.Stéphane ALLARD, Maire de Demi-Quartier.

Caporal-Chef Jonathan CHATELLARD

A reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, bronze, pour 10 ans de service, médaille remise par le sergent Christian CHATELLARD, ancien sapeur-pompier du centre de secours de Megève

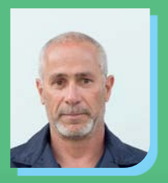

Première classe Gilles PRADEL

A reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, bronze, pour 10 ans de service, médaille remise par Monsieur Yann JACCAZ, Maire de Praz/Arly

Adjudant Yves SARRAU

A été nommé au grade d'Adjudant-Chef, galon remis par M. Stéphane ALLARD, Maire de Demi-Quartier

Caporal Maxime BURGAL-BEGUIN

A été nommé au grade de Caporal-Chef, galon remis par le Lieutenant Marc JOGUET, Chef de Centre de Megève.

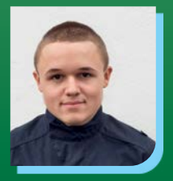

Sapeur Yvann ANSANAY-ALEX

A été nommé au grade de 1ère Classe, galon remis par M. Yann JACCAZ, Maire de Praz/Arly.

Sapeur Maxime BIBOLLET

A été nommé au grade de 1ère Classe, galon remis par M. Yann JACCAZ, Maire de Praz/Arly

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers pour leur engagement et leur souhaite à tous une longue et belle carrière.

Pompier volontaire, pourquoi pas vous ?
Être pompier c'est un engagement citoyen, un travail d'équipe et des moments enrichissants et conviviaux.

Si vous avez du temps et l'envie… N'hésitez plus, nous avons besoin de vous !
Pour plus de renseignements : merci de vous présenter au centre de secours de Megève.

vie communale

Compte administratif p.10
Travaux 2021 p.13
Projets 2022 p.16

compte administratif 2020

Commune

Section de fonctionnement

Recettes	5 625 772.23 €
Produits des services du domaine et ventes	26 952.84 €
Impôts et taxes (1)	2 050 093.17 €
Dotations et participations (2)	202 823.49 €
Autres produits de gestion courante (3)	319 522.47 €
Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	2 761.00 €
Produits financiers	5.72 €
Atténuation de charges	15 336.15 €
Produits exceptionnels	1 338 239.13 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 586.81 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 668 451.45 €

Dépenses	3 236 710.06 €
Charges à caractère général	620 012.71 €
Charges de personnel	457 935.87 €
Atténuation de produits (4)	245 287.00 €
Autres charges de gestion courante (5)	511 669.87 €
Charges exceptionnelles	9 425.84 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 392 378.77 €
Soit un résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 de	**2 389 062.17 €**

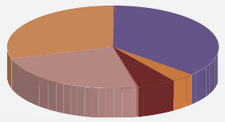

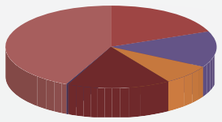

1) dont :
- impôts locaux : 1 763 458.00 €
- taxe sur l'électricité : 74 683.59 €
- taxe de séjour : 24 767.87 €
- taxe sur les remontées mécaniques : 96 159.71 €
- taxe additionnelle sur les droits de mutation : 91 024.00 €

(2) Dotation globale de fonctionnement : 107 219.00 €
(3) dont revenus immeubles : 249 856.12 €
(4) FNGIR et FPIC : fonds alimentés par les contributions reversées aux communes déficitaires suite à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR : 143 313 € / FPIC : 101 974 €
(5) Dont :
- subventions aux associations : 156 542.70 €
- prestations service enfance : 139 224.81€ dont ski pass (3 690 €)
- participations frais scolaires écoles publiques, privées Megève / Combloux : 78 130.72 €
- participations de Demi-Quartier à organismes de regroupement (SIVU Espace Jaillet, SDIS, CCPMB Transports Scolaires, SIVOM du Jaillet, Syane, Commission des Biens Indivis) : 135 726.41 €
- participations de Demi-Quartier aux communes pour damage des pistes 5 394.60 €

Section d'investissement

Recettes	4 839 156.87 €
Subvention investissement	43 181.00 €
Dépôts et cautionnement	2 435.24 €
Dotation	1 308 843.90 €
Immobilisations corporelles	5 747.20 €
Autres immobilisations financières	250 000.00 €
Opérations pour compte de tiers	32 721.80 €
Opérations patrimoniales	5 822.20 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 392 378.77 €
Résultat investissement reporté (excédent)	1 798 026.76 €

Dépenses	2 608 992.27 €
Immobilisations (1)	2 330 280.37 €
Dotation Fonds divers Réserves	19 744.39 €
Dépôts et cautionnement	1 558.50 €
Autres immobilisations financières	250 000,00 €
Opérations patrimoniales	5 822.20 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 586.81 €
Soit un résultat cumulé d'investissement au 31/12/2020 de	**+ 2 230 164.60 €**

Soit un résultat global de clôture au 31/12/2020 de + 4 619 226.77 €

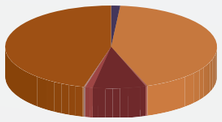

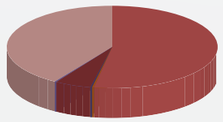

(1) dont :
- Installation vidéoprotection : 43 829.78 €
- Peinture artistique transformateur : 4 262.00 €
- Suite de la réhabilitation alpage de Beauregard : 7 297.99 €
- Acquisition terrains Bornand-Chozalan, Fouettaz, Pravy, plus value Darbon Vagère : 1 216 888.57 €
- Revêtement enrobé Routes communales : 375 758.64 €
- Outillage technique, transport, voirie, incendie : 17 400.48 €
- Matériel bureau, mobilier, parc informatique : 2 710.80 €
- Réseaux électrification (Point lumineux OM Chozeaux, Vauvray Maisonneuve) : 5 958.00 €

Eau

Section d'exploitation

Recettes	259 409.26 €
Recettes de gestion courante (redevances, eau potable, raccordements...)	210 915.04 €
Opérations d'ordre	15 414.58 €
Excédent d'exploitation reporté	33 079.64 €

Dépenses	238 786.20 €
Charges à caractère général	25 305.80 €
Charges de personnel	26 952.84 €
Atténuation de produits	37 556.00 €
Autres charges de gestion courante	33 502.38 €
Opérations d'ordre	115 469.18 €
Soit un résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2020 de	**+ 20 623.06 €**

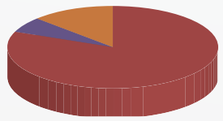

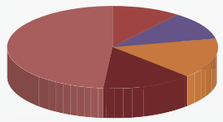

Section d'investissement

Recettes	194 900.14 €
Opérations d'ordre	115 469.18 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)	79 430.96 €

Dépenses	40 630.90 €
Travaux sur réseaux	25 216.32 €
Opérations d'ordre	15 414.58 €
Soit un résultat cumulé d'investissement au 31/12/2020 de	**+ 154 269.24 €**

Soit un résultat de clôture au 31/12/2020 de + 174 892.30 €

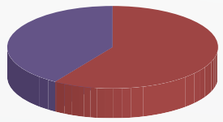

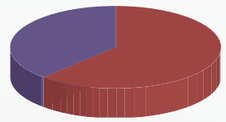

Budget principal 2021

Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer.

	Commune	Eau	Bois et Forêts
Fonctionnement	3 580 760,00 €	237 700,00 €	10 350,00 €
Investissement	4 789 800,00 €	263 395,00 €	13 000,00 €

Impôts locaux 2021

	Taux Communal 2021	Taux Communauté Communes PMB 2021	Produits votés par la commune pour 2021
taxe d'habitation	(1)	2,08 %	
Taxe foncière sur propriétés bâties	20.78 %	1,68 %	935 308,00 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	40,06 %	7,01 %	7 892,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises	19,03 %	2,81 %	129 080,00 €
TOTAL		(2)	1 072 280,00 €

(1) Il est rappelé les principes entérinés par l'article 16 de la loi de finances n° 2019-1479 pour 2020, qui a définitivement supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, étant précisé que la réforme s'opère entre 2020 et 2023.

Les collectivités ne votent plus le taux de la taxe d'habitation, qui est figé à celui de 2019 et dont le produit provenant des 20 % de résidences principales qui l'acquittent encore, reste perçu par l'Etat jusqu'en 2023. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences non affectées à l'habitation principale et la taxe d'habitation sur les logements vacants, continuent à être perçues par les collectivités ; le taux est figé à celui de 2019 pour les années 2021 et 2022.

En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, la part départementale est transférée aux communes, sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de l'année 2020, dans le respect de règles de plafonnement.

Pour mémoire, le taux de référence 2021 de la TFPB de Haute-Savoie est de 12,03%. Le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties transféré en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune. Il peut être supérieur c'est à dire surcompensé, ou inférieur, c'est à dire sous-compensé. C'est pourquoi un coefficient correcteur a été instauré, afin d'équilibrer la réforme pour les communes. Ce coefficient permet de neutraliser ces écarts en calculant un prélèvement sur les communes surcompensées et un versement aux communes sous-compensées. Ce coefficient est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela permet à la commune de bénéficier de l'évolution dynamique de sa taxe foncière, sur laquelle elle conserve un plein pouvoir du vote des taux.

Concernant les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la CFE, les communes votent le taux comme à l'accoutumée, sachant que pour la CFE le taux d'intérêt appliqué lors du calcul des valeurs locatives foncières des établissements industriels sont divisés par deux.
Cette réduction sera compensée par une allocation.

(2) Pour information, deux taxes sont, également, votées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc :
- taxe GEMAPI : 0.325 % pour les propriétés bâties et 1.39 % pour les propriétés non bâties ;
- taxe ordures ménagères : 7.26 % pour la commune de Demi-Quartier

Subventions communales 2021

Club des Sports de Megève ..... 107 000,00 €
Les Ambassadeurs de Megève ..... 500,00 €
Orchestre d'Harmonie Megève ..... 12 600,00 €
Groupe Folklorique « Mailles et Béguines » 1 040,00 €
Hockey Club Pays du Mont-Blanc ..... 5000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers..... 2 400,00 €
Association des jeunes Sapeurs-pompiers ... 470,00 €
Syndicat intercommunal de la Race d'Abondance. 690,00 €
Syndicat Agricole section Demi-Quartier ... 2 500,00 €
Syndicat Hippique et
Mulassier du Haut Faucigny ..... 670,00 €
Société de Pêche ..... 340,00 €
Association Aide Familiale • A.D.M.R..... 7 000,00 €
Association des donneurs de sang..... 300,00 €
Vie Libre - Guérison victimes alcoolisme ..... 200,00 €
Association Les Loups Joyeux Combloux ..... 300,00 €
Soit un sous-total de..... 141 010,00 €

Pôle Famille Enfance Education Commune Megève pour enfants domiciliés à Demi-Quartier
Restauration scolaire, écoles publique et privée, maternelles et primaires
(du 08/20 au 07/21)..... 35 426,06 €
Périscolaire école publique
(du 08/20 au 07/21)..... 28 087,87 €
Accueil de loisirs (CLSH)
(du 09/20 au 08/21)..... 31 418,17 €
Multi Accueil La Grande Crèche
(du 09/20 au 08/21)..... 37 835,88 €
Micro Crèche Les Fripouilles
(du 09/20 au 08/21)..... 12 469,04 €
Micro Crèche Les Frimousses
(du 09/20 au 08/21)..... 9 448,93 €
Lieu Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.)..... 774,46 €
Colonie..... 800,00 €

Subventions écoles Megève (associations sportives, arbres de Noël, foyer socio-éducatif, projets pédagogiques)
Public Maternelle et Primaire ..... 1 041,00 €
Public Collège Emile Allais ..... 285,00 €
Privé Maternelle et Primaire ..... 312,00 €
Privé Collège St-Jean Baptiste..... 195,00 €
OGEC Collège privé restauration scolaire
(du 08/20 à 07/21) ..... 4 983,00 €

Subventions écoles autre
Lycée Privé de Combloux..... 35,00 €
Lycée Privé de Combloux..... 34,00 €
Combloux restauration scolaire
maternelle et primaire ..... 1 970,79 €
Combloux Crèche Multi Accueil..... 5 792,36 €
Combloux Périscolaire..... 1 462,81 €

Participation écoles maternelles et primaires (frais scolaires 2020/2021)
Megève Ecoles Publiques ..... 27 840,19€
Megève OGEC Ecole Saint Jean-Baptiste. 22 921,06 €
Combloux Ecole Publique..5 867,64 €Combloux Ecole
Privée Sainte-Marie ..... 6 396,84 €

Participation Communauté Communes Pays Mont-Blanc
Transports scolaires 2019-2020
primaires-maternelles ..... 464,94 €
Allocation transport versée
par Demi-Quartier..... 165,00 €

Familles domiciliées sur Demi-Quartier :
Activités périscolaires enfants ..... 1 092,00 €
Forfaits ski scolaires enfants ..... 315,00 €
Soit un sous-total de.....237 434,04 €

Subventions et participations 2021
pour un total de **378 444,04 €**

Réfection de la remise des Essertons

La Ferme des Essertons et ses annexes, situées 575 chemin de la Berthe à Demi-Quartier, sont entrées dans le patrimoine communal depuis la dissolution du CCAS qui existait entre Megève et Demi-Quartier.

La remise menaçant ruine, il a été décidé de la rénover. La maîtrise d'oeuvre des travaux a été confiée au cabinet d'architectes HAN de Grenoble, pour une mission de 23 280 € TTC.

Les travaux ont été scindés en deux lots, attribués :
• Lot 1 – terrassement/maçonnerie/étanchéité/démolition : à l'entreprise Mont-Blanc Matériaux de Demi-Quartier pour un montant TTC de 116 441.74 € ;

• Lot 2 – charpente/ossature bois/couverture/menuiseries extérieures : à l'entreprise Anselme CHATELLARD de Demi-Quartier pour un montant TTC de 115 870 €.

Les travaux du lot n° 1 ont pu être exécutés durant l'automne 2021 et ceux du lot n° 2 seront réalisés au printemps 2022.

L'un des objectifs opérationnels du Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles (CTNES) est de maintenir et redynamiser une activité pastorale qui concoure à la préservation de la diversité biologique de nos territoires par l'amélioration des équipements pastoraux, la reconquête d'alpages difficiles d'accès, la restauration d'habitat par débroussaillement, la préservation de la richesse et de la diversité spécifique...

C'est à ce titre qu'une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60 %.

Goudronnage des voies communales

Chaque année la collectivité poursuit l'entretien des voies communales. Pour l'année 2021, le goudronnage a été en partie refait pour les travaux d'aménagement du parking amont et rampe d'accès de la Mairie, d'agrandissement des stationnements devant les bâtiments communaux de la Carrière pour un montant total de 92 017.40 € dont 2 988,00 € en fonctionnement pour l'entrée du Chemin sous Allard et la Route d'Ormaret.

Bouclage du réseau d'eau potable à la Fouettaz d'En Haut et création d'un réseau d'eaux pluviales

Un bouclage de deux réseaux d'eau potable a été réalisé au droit du hameau de la Fouettaz d'en Bas, permettant de relier le réseau du réservoir de Vauvray à celui du réservoir de Fontaine Désir. Dans le même temps, un réseau d'eaux pluviales, du chemin de la Berthe jusqu'au Nant Beney, a été créé. Un poteau incendie a pu être implanté au croisement du chemin de la Berthe et de la route de la Fouettaz, afin d'assurer le volume incendie dans ce secteur.

La maîtrise d'oeuvre a été assurée par le cabinet ATGT Ingénierie d'Epagny, pour un montant de 9 969 € TTC.

Après consultation, les travaux ont été attribués à l'entreprise Mont-Blanc Matériaux de Demi-Quartier pour un montant de 204 977.40 € TTC.

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Demi-Quartier

La Commune de Demi-Quartier a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 23 mars 2017 qui a fait, depuis, l'objet d'une mise à jour. Mais après quelques années d'application, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications, adaptations et précisions au dispositif réglementaire.
L'enquête publique s'est déroulée du 13 décembre 2021 au 14 janvier 2022. Elle devrait être approuvée par le Conseil Municipal avant la fin du premier trimestre.

SYNTHESE DE LA MODIFICATION

L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AU « D'OISE ».

C'est sur le secteur d'Oise situé près de la télécabine de la Princesse, qu'une zone dite 2AU (zone à urbaniser) a été instaurée dans le PLU. .

Le plan d'aménagement et de développement durable du PLU a voulu faire évoluer l'hébergement touristique à destination du "tourisme vert et social", et plus particulièrement, soutenir le maintien et le renouvellement du parc d'hébergement à destination du "tourisme social", et permettre le développement éventuel d'une telle offre au niveau du secteur de la "Princesse".

C'est à ce titre que la zone 2AU a eu comme vocation dominante l'hébergement touristique.

Une réflexion est par ailleurs menée sur le réaménagement de l'espace de stationnement de la Princesse, le tout dans le cadre d'une réflexion globale sur le devenir de ce site structurant du territoire communal.

Le secteur s'étend sur 9000 m² environ

La volonté de la Municipalité est donc la mise en œuvre d'un projet de diversification de l'offre d'hébergement touristique et de l'offre commerciale, complémentaires à l'offre existante, en direction d'hébergements touristiques de moyenne gamme, pour permettre l'accès au tourisme de montagne au plus grand nombre, à la fois l'hiver et l'été.

Le site depuis la RD 909

MODIFICATION D'EMPLACEMENTS RESERVES

L'inscription de nouveaux emplacements réservés en réponse aux besoins de la commune, et la suppression des emplacements réservés qui n'ont plus d'utilité à ce jour, ont été actées.

MODIFICATIONS DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE PORTANT SUR DES SECTEURS PARTICULIERS (OAP et STECAL)

OAP 1 - Secteur de Vagère : Au regard de l'avancement des réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle de ce secteur, il est apparu nécessaire de reconsidérer l'offre en logements initialement prévue. En effet, au vu du contexte communal, où le prix du foncier est très élevé et concurrencé par le développement de la résidence secondaire, l'accès à la propriété pour le logement des ménages locaux permanents est très difficile. La commune a ainsi souhaité renforcer sa maîtrise du foncier sur le secteur, dans l'objectif de la mise en œuvre de logements sociaux à 100%, dans un objectif d'un projet dédié à du logement en accession sociale, de type Bail Réel Solidaire (BRS) ;

OAP 2 - Secteur de Darbon : Il est envisagé de réaliser l'ensemble des logements sociaux demandés sur la partie haute du site (secteur opérationnel S2 de l'OAP), pour une meilleure opérationnalité de l'ensemble du programme d'aménagement. Le nombre de logements sociaux attendus n'est pas affecté.

OAP 5 - secteur de Vauvray : Afin d'améliorer l'insertion paysagère et architecturale des futures constructions, il est nécessaire de revoir la hauteur autorisée, afin que ces dernières respectent un gabarit de l'ordre de RDC+1+C, plus en lien avec les constructions voisines.

OAP 6 et 7 - secteur d'Odier : la part de logement social sur les secteurs concernés a été supprimée. Au regard de la taille attendue de ces deux opérations, à savoir environ 3 logements prévus pour chacun des secteurs en mode individuel groupé et individuel, la mise en œuvre d'un logement social par opération parait difficilement réalisable. C'est ainsi que les dispositions relatives au logement social sur les secteurs 1AUH-oap6 et 1AUH-oap7 sont supprimées.

A noter que cette évolution fait perdre deux logements sociaux par rapport à ce qui avait été envisagé dans le cadre du PLU approuvé, mais cette perte est largement compensée par les dispositions nouvellement mises en œuvre sur le secteur 1AUH-oap1 (réalisation de logements BRS 100% social).

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées n°3 et n°7

Afin de permettre un léger développement des activités de restauration déjà présentes au niveau des STECAL n°3 (la Ravine) et n°7 (l'Encraty), ces deux activités économiques ont besoin, pour leur bon fonctionnement, de pouvoir installer un bâtiment annexe à leur construction principale.

AUTRES MODIFICATIONS DU PLU :

- Une mise à jour du cadastre afin de prendre en compte les constructions aujourd'hui réalisées ;
- L'évolution de plusieurs dispositions du règlement écrit, afin d'améliorer sa lisibilité et sa mise en œuvre, et de revoir certaines règles relatives à des secteurs particuliers, ne remettant pas en cause les orientations du PADD.
- L'identification de constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination ;
- La Mise à jour des bâtiments d'exploitation agricole.

DEMI-QUARTIER • BULLETIN MUNICIPAL N°33 • JANVIER 2022

VIE COMMUNALE • BRÈVES 2021 & PROJETS 2022

PERSONNEL COMMUNAL

DEPARTS A LA RETRAITE ET REMISES DE MEDAILLES

Messieurs Michel ROSSET et Dominique DUBOIS ont quitté la Commune de Demi-Quartier le 31 août 2021, après avoir fait valoir leurs droits à la retraite.

Au cours d'une réception organisée le 3 septembre 2021, Monsieur Stéphane ALLARD, Maire de Demi-Quartier, les a remerciés publiquement pour le travail réalisé quotidiennement tout au long de leurs années de travail et leur a souhaité une belle et heureuse retraite.

C'est le 1er juin 1985 que Michel ROSSET a fait ses débuts dans notre commune. Entré comme ouvrier professionnel stagiaire, il a gravi tous les échelons pour achever sa carrière comme agent de maîtrise principal. Durant toute ces années, il a principalement assuré la gestion du service communal de l'eau potable. Cependant, le travail dans les petites collectivités demande une certaine polyvalence et c'est ainsi que de nombreuses autres missions ont été accomplies (déneigement, entretien des bâtiments communaux, travaux de menuiserie, espaces verts...).

Ses connaissances et son expérience, mais aussi sa disponibilité et sa capacité de travail, ont permis d'avancer ensemble et c'est avec plaisir que la médaille régionale, départementale et communale d'Or pour ses 35 années de travail lui a été remise.

Quant à Monsieur Dominique DUBOIS, il a choisi d'entrer dans la fonction publique en 1998. Il a pris ses fonctions aux services techniques de Demi-Quartier le 1er juillet 2014 et achève sa carrière comme agent de maîtrise, essentiellement comme mécanicien des garages municipaux.

La médaille régionale, départementale et communale d'argent pour 20 ans au service des collectivités lui a été décernée.

Un nouvel agent a été recruté suite à ces départs. Monsieur François LIGEON, natif de Demi-Quartier, a en effet débuté le 1er juillet 2021 pour assurer la suite sur la gestion du service communal d'eau potable. Il assurera les fonctions de responsable adjoint des services techniques et sera également polyvalent.

Lors de cette réception, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale de vermeil a également été attribuée à Madame Isabelle ROSSET, qui est en charge de la comptabilité, de la gestion administrative du service de l'eau et des logements de la commune depuis plus de 30 ans. Elle a débuté à Demi-Quartier le 25 septembre 1989.

Le travail dans la fonction publique demande des compétences, mais aussi de la constance dans l'action et une grande loyauté. Ce sont toutes ces qualités qui sont aujourd'hui reconnues par l'attribution de cette médaille.

On vous briefe sur le service urbanisme !

Le service urbanisme à Demi-Quartier c'est…

• Un instructeur du droit des sols : Nicolas POULAIN, employé de la CCPMB

• Une assistante urbanisme : Laurence FOURNIER, employée de la CCPMB

• Une assistante administrative urbanisme/foncier : Sophie DESTOMBES, agent de la commune

• Une commission urbanisme, composée de 5 membres élus au sein du Conseil Municipal dont Monsieur Le Maire, qui en est le Président de droit.

La commune de Demi-Quartier, ainsi que Cordon, Domancy et Praz sur Arly, bénéfice du service mutualisé d'instruction du droit des sols. Ce service est basé à la mairie de Domancy.
Nicolas, l'instructeur du droit des sols se déplace régulièrement au sein des communes. Il a pour missions l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'aide à l'élaboration du PLU, grands projets et contentieux.

Depuis février 2021, il est assisté par Laurence. Elle instruit les déclarations préalables. Elle effectue également le lien entre les 4 communes et ses assistantes respectives et rédige les comptes rendus des commissions.

Quant à Sophie, cette dernière est en lien direct avec les administrés de Demi-Quartier. Vous l'avez peut-être déjà eu au téléphone ou rencontré en mairie… Elle répond à vos diverses questions relatives à l'urbanisme, enregistre les dépôts de dossiers (déclaration préalable, permis de construire, etc) et interroge les services compétents (Enedis, Siabs, Chambre d'agriculture, DDT …). Elle répond aussi aux certificats d'urbanisme et toutes demandes de documents (échanges avec les notaires, demandes d'archives…). Alors n'hésitez pas à la solliciter, elle vous accueillera avec le sourire.

Les différents dossiers (modification du PLU, avant-projet, déclarations préalables, permis de construire etc) sont présentés, en règle générale une fois par mois, en commission urbanisme. La commission ayant un droit de regard sur les demandes préalables et les permis de construire, elle vérifie que les règles d'urbanisme soient appliquées, peut formuler des préconisations, demander des pièces complémentaires et donne un avis favorable ou défavorable à ceux-ci.

Maintenant, le service urbanisme n'a plus de secret pour vous.

État de l'avancement du partenariat Haute Savoie Habitat et IDEIS Logements

Des logements sociaux seront prochainement construits à Demi- Quartier, allée du front de neige, au lieu-dit « la Vagère ».

Un ensemble de 2 bâtiments de 14 logements, bien intégrés dans leur environnement, seront réalisés par la société coopérative IDEIS, qui les commercialisera à l'automne 2022.

Ces logements de type 2, 3 et 4 seront livrés avec stationnement couvert, grande cave et balcon. Ces logements seront proposés en accession à la propriété en Bail Réel Solidaire (BRS), qui est un dispositif d'accession à la propriété sécurisée soumis à des conditions de ressources.

Ce dispositif très attractif, avec une TVA à 5.5 %, permet d'acquérir un logement à des prix inférieurs au marché de l'ordre de 30 % pour sa résidence principale. Vous souhaitez être informé en priorité du lancement de la commercialisation ?

Vous désirez en savoir plus ? Appelez IDEIS au 04 50 88 22 65 ou inscrivez-vous sur www.ideis.fr.

vie quotidienne

Communale p.20
Intercommunale p.21
Cadre de vie p.25
Concours p.30
Coups de cœur p.32

Maisons Fleuries

Demi-Quartier, un village fleuri

2021 a été une année compliquée pour les femmes et hommes avec les mains dans la terre.

Les fleurs et Demi-Quartier sont depuis de nombreuses années une histoire d'amour.

Cela commence généralement au mois de Mai où l'ensemble des participants aux maisons fleuries des années précédentes ont le droit à une commande groupée de fleurs, organisée par la municipalité. Chacun fait ses choix de plantes suivant ses goûts, ses moyens, ses possibilités de plantations... Les 1506 plantes ont été réceptionnées il est temps de les planter, arroser, fertiliser, nettoyer... Chaque personne a ses recettes miracles pour avoir la plus belle fleur.

La météo a toujours son dernier mot sur la main du jardinier et cette année n'a pas été évidente, de l'eau, du froid et peu de chaleur ou de temps clément.

Le concours des maisons fleuries est malgré tout maintenu et il y a un grand nombre de participants au plus grand plaisir des élu(e)s.

Le jury toujours composé d'élu de Praz Sur Arly (Mr Alain QUINET), les élues de Demi-Quartier (Mme Catherine MONGET et Mlle Céline GACHET) et une représentante de l'association des Amis de Megève et Demi-Quartier (Mme Annie PERROT) sont passé(e)s le 6 août scruter les moindres détails des compositions florales des habitant(e)s de la commune.

Nous pouvons constater qu'il y a toujours des pépites dans un jardin, un balcon, un potager ou encore une ferme. La créativité était au rendez-vous !

Pour féliciter et avant tout remercier l'ensemble des participants, les élus ont donné rendez-vous le samedi 11 septembre aux participants au centre de vacances Les Bartavelles.

Dans une ambiance conviviale et autour d'un buffet les résultats ont été dévoilés. Comme le rappelle Mr Pierre SOLLE (1er adjoint) le but de ce concours « n'est pas le classement mais un moment de partage, de convivialité et de plaisir ».

L'ensemble des élu(e)s tiennent à remercier chaque participant pour leur implication vis à vis de l'embellissement de la commune.

CLASSEMENT :

FERME :

•1er : Mr PERINET Michel (Ferme du Rocher) 169 pts

RÉSIDENCES :

- 1er : Mr BAPTENDIER Christian 119 pts
- 2ème : Mme et Mr CORTINOVIS Joseph 95 pts
- 3ème : Mme GUINOT Béatrice 85 pts

CHALET SANS POTAGER :

- 1er : Mme LIGEON Edith 214 pts
- 2ème : Mme et Mr REVERDY 181.50 pts
- 3ème : Mme SEIGNEUR-PRETOT Thérèse 177 pts

CHALETS AVEC POTAGER :

- 1er : Mme BESSON-MAGDELAIN Christiane 238,50 pts
- 2ème : Mme SEIGNEUR Françoise 224,50 pts
- 3ème : Mme et Mr GACHET Christian 221pts

L'entretien des chapelles

Depuis plusieurs années les habitants de la commune entretiennent le patrimoine de celle-ci.

Par simple plaisir, par passion, par envie, certains locaux entretiennent les chapelles.

La commission communication a tenue à les remercier de leur travail et leurs implications.

C'est le 11 septembre au centre de vacances des Bartavelles en même temps que les résultats des maisons fleuries que les personnes suivantes ont été remercié(e)s pour l'implication faite depuis des années :

- Mme BESSON-MAGDELAIN (Chapelle du Petit Bois)
- Mme SELVA remplacée par Mme et Mr MARIN-CUDRAZ (Chapelle des Choseaux)
- Mme ALLARD (Chapelle de Vauvray)
- Mme GAIDDON (Chapelle des Crêtets)

La municipalité est reconnaissante pour le travail réalisé depuis tant d'années et qui est tellement important pour le maintien de ces lieux historiques de notre territoire.

Le Miel

Le miel cette substance sucrée naturelle produite par les abeilles de l'espèce Apis mellifera est un nectar floral.

Issu d'une solution aqueuse, plus ou moins concentrée, dont les sucres représentent habituellement de 20 à 40 %. Cette solution est produite par les tissus glandulaires spécialisés, ou nectaires, généralement localisés au cœur des fleurs.

Le miel est donc un mélange de nectar, de pollen et de propolis.

L'abeille butineuse passe de fleur en fleur pour produire ce nectar.

D'une ruche à l'autre, la récolte varie suivant les demandes de la colonie d'abeilles. La fleur, l'altitude, l'environnement, l'exposition du rucher, la météorologie,... ont le pouvoir sur le type de miel récolté.

Plusieurs types de miels existent donc sur nos secteur (toutes fleurs, montagne, haute montagne, pissenlit,...) chacun avec leur vertu et leur propriété.

La couleur, l'aspect (liquide, cristallisé ou crémeux) ou le goût varie suivant l'apiculteur.

Un produit riche pour :

Les affections respiratoires, les affections digestives, les rhumatismes, les affections cardio-vasculaires, les affections de la peau, la cicatrisation des plaies, les affections ophtalmiques, les affections neurologiques, les affections génito-urinaires, les affections gynécologiques et obstétriques, ...

Au jardin :

Le miel se produit indirectement dans son jardin.

Certaines plantes sont plus mellifères que d'autres.

Les planter permet donc de garantir la survie des colonies et de la production de miel.

Sous nos climats montagnards, n'hésitez pas à laisser le pissenlit dans vos pelouses et également plantez toutes ces fleurs dont les abeilles raffolent :

Digitale, trèfle, camomille, thym, verveine, lavande, arbres fruitiers, bruyère, centaurée, millepertuis, lierre, noisetier, sauge, tilleul, épilobe, rhododendron, sorbier,...

Une recette : Le Nougat

Ingrédients :

500g de miel, 4 blancs d'œuf, 200g d'amandes et 200g de noisettes décortiquées

- Faites chauffer le miel à feu doux, sans bouillir, jusqu'à ce qu'il atteigne une consistance de petit cassé : trempé rapidement votre doigt dans le sirop et puis dans l'eau froide, le sirop qui s'en détache doit coller aux dents.
- Ajoutez alors les blancs d'œufs préalablement battus en neige très ferme, ainsi que les amandes et les noisettes, concassées grossièrement.
- Baissez légèrement le feu, et continuez à remuer, pour éviter que le sucre ne brûle.

Il faut attendre que le miel ait repris sa consistance de petit cassé, soit environ 10 minutes.

- Retirez du feu et versez dans un moule à cake tapissé de pain azyme (pain sans levain).
- Placez au frais et démoulez le lendemain.

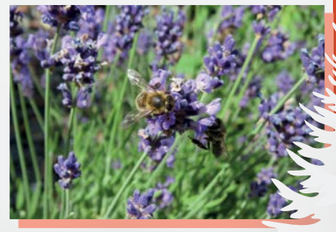

Code de bonne conduite

Eté comme hiver nous avons la chance de pouvoir pratiquer des activités de plein air. Mais qui dit pistes, sentiers, ... dit règlements. Voici quelques informations pour le respect et la sécurité de tous :

Les sentiers l'été :
- Restez courtois avec les autres usagers
- Restez sur les sentiers balisés
- Ne traversez pas les champs et les patûrages
- Refermez les clôtures après votre passage
- Respectez l'environnement et les propriétés privées
- Respectez l'agriculture locale
- Récupérez vos déchets

Les pistes de ski de fond, ski alpin ou raquettes :
- Je reste sur la piste qui m'est dédiée
- Sur les pistes multi activités, je partage la piste
- Les chiens sont interdits sur les pistes de ski. Ailleurs ils doivent être tenus en laisse
- Je ne remonte pas des pistes de ski alpin à pieds et en skis de randonnée
- Je ne fais pas de la luge sur le domaine skiable sauf dans les zones dédiées à cette activité.
- Je ne fais pas du vélo sur le domaine skiable alpin et fond
- Je ne skie pas en dehors des heures d'ouverture
- Je respecte l'environnement

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES

De nombreuses espèces végétales exotiques envahissantes sont présentes au Pays du Mont-Blanc.

Vous avez certainement dû en croiser près de chez vous.

Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante végétale ?

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales sont des espèces introduites par l'Humain en dehors de leur aire de répartition naturelle, de façon volontaire ou fortuite, et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes avec des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives.

En Haute-Savoie, 6 Espèces Exotiques Envahissantes végétales sont identifiées comme prioritaires par le Département : les Renouées, les Balsamines, les Solidages, la Berce du Caucase, le Buddleia et l'Ambroisie. Elles sont toutes présentes sur le territoire du Pays du Mont-Blanc. D'autres peuvent s'y trouver également, comme l'Ailante glanduleux ou le Sumac de Virginie.

N'intervenez pas seul pour éviter sa dispersion et permettre la préservation du site.

Pour aller plus loin
- Pour signaler un foyer ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc par mail : accueil@ccpmb.fr
- Pour plus d'informations : especes-exotiques-envahissantes.fr
- Pour les professionnels : codeplantesenvahissantes.fr

DEMI-QUARTIER • BULLETIN MUNICIPAL N°33 • JANVIER 2022

VIE QUOTIDIENNE • INTERCOMMUNALE

Buddleia ou Arbre à Papillons

Renouée du Japon

Solidage

Berce du Caucase

Balsamine de l'Himalaya

Ambroisie

Mobilité transports - compétence Région

Les questions des déplacements sont au cœur des enjeux du territoire : organisation du territoire, levier pour agir sur la préservation de l'environnement…

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CCPMB ONT DÉCIDÉ D'UNE GRANDE AVANCÉE

Une gestion historique

Depuis ses origines, l'intercommunalité est organisatrice du transport scolaire par délégation de la Région. Chaque jour, plus de 3 000 élèves sont ainsi transportés de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire. Elle gère également le Montenbus, le service de transport à la demande. Il permet de se déplacer à la carte sur les 10 communes.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) a laissé la possibilité aux collectivités de prendre la compétence mobilité ou de la laisser à la Région Auvergne Rhône-Alpes, en se positionnant avant le 31 mars 2021.

Une étude approfondie des besoins des usagers

Pour faciliter la prise de décision, une étude a été lancée dès 2020, en concertation avec les 10 communes, pour connaitre et comprendre les besoins spécifiques des habitants et évaluer l'aspect financier en fonction des choix. Un « schéma de mobilité » a été construit sur la base des besoins exprimés par chaque commune et des projets souhaités sur la mobilité douce, l'autopartage, le développement des lignes régulières, l'autostop organisé, la simplification de la tarification et de l'accès au transport.

Tous ces thèmes, abordés dans ce schéma, ont servi à discuter avec la Région pour définir un partenariat, alternative choisie par le bureau communautaire à la prise de compétence. Il définit tous les axes de travail qui seront développés en termes de mobilité et de leur financement.

Un soutien financier conséquent de la Région

Jusqu'à présent, le budget consacré à la mobilité était de 4,2 millions d'euros/an, financé à 10 % par la CCPMB et 90 % par la Région.

En prenant la compétence, la communauté de communes aurait perçu de la Région 3,78 millions de recettes par an pour financer les 4,86 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (4,2 millions d'euros de budget actuel et 660 000 € de nouvelles actions) auxquelles il faut ajouter 1,4 millions d'euros d'investissement sur 10 ans.

Choisir de conventionner avec la Région plutôt que de prendre la compétence est à l'avantage de la CCPMB à plusieurs titres :

Un accroissement de l'offre en mobilité qui va démarrer dès cette année

Plus d'une dizaine d'actions seront développées et pour certaines dès l'automne 2021 :

- **Augmentation et l'adaptation des lignes régulières** dont le prolongement des lignes 83 /84/85 jusqu'au parking relais de Sallanches,
- **Simplification de l'utilisation des services** avec la mise en place d'un pass et d'un abonnement CCPMB unique pour voyager sur les lignes régulières, le transport à la demande, le transport scolaire et le TER,
- **Développement des usages partagés des véhicules :** mise en place de l'autopartage, aménagement d'emplacement dédié au covoiturage,
- **Sécurisation de l'auto-stop** via le dispositif « rezo pouce »,
- **Déploiement d'aménagements cyclables :** bandes, pistes, stationnement…

Telles sont les grandes lignes des actions du schéma mobilité.

Malheureusement la loi LOM a des inconvénients. En effet la compétence Mobilité ayant été laissée à la Région, (suite à la loi LOM). Celle-ci interdisant toute mobilité intersyndicale… Par conséquent, la navette « ski bus » gérée par le Sivom du Jaillet (syndicat intercommunal regroupant les communes de Praz sur Arly/Megève/Demi-Quartier/Combloux) ne pourra plus fonctionner à compter de cette saison (2021/2022)..

Cette navette gratuite (ligne 4) mise à disposition des skieurs notamment reliait les communes de Megève/Demi-Quartier et Combloux.. Toutefois la CCPMB a souhaité via l'aide de la région, renforcer notamment la ligne LISHA 82.(Chamonix --> Praz-sur-Arly) en rajoutant plus de passages navettes durant la saison hivernale..

Arrêté bruit

Nouvelle réglementation

L'arrêté municipal n° 2021-80 du 27 septembre 2021 abroge le précédent arrêté n° 2004-28 du 18 juin 2004 relatif à la réglementation sur le bruit et à la lutte contre les nuisances sonores.

LIEUX PUBLICS

Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles…) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises**, doit interrompre les travaux :**

- **les jours ouvrables entre 19h30 et 8h30**
- **les samedis entre 12h et 14h**
- **les dimanches et jours fériés toute la journée**

PROPRIETES PRIVEES

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) **ne peuvent être effectués que :**

- **les jours ouvrables de 8h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

CHANTIERS (CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVES)

Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage **sont interdits,** exceptées les interventions en urgence pour nécessité publique :

- Tout au long de l'année
- tous les jours de la semaine de **19h à 8h,**
- toute la journée des **dimanches et jours fériés,**
- une pause méridienne d'une heure est obligatoire en coordination entre les corps de métiers.
- **Pendant la période touristique du 10 juillet au 31 août**

Sont réputés bruyants :

- Les travaux de terrassements, remblais, minage
- Le gros œuvre et en particulier le coffrage / décoffrage, piqueur et coulage,
- Pour le bardage ou autres, les opérations de perçage du béton au perforateur.

Les **travaux spéciaux dits « gros œuvre »** comprenant les travaux de démolition, fondations spéciales, forages, concassage, minage, brise roche, sciage, construction de paroi clouée, l'utilisation de compresseur, et de marteau piqueur, groupe électrogène… dans le cadre des chantiers de travaux publics ou privés sont strictement interdit sur le territoire communal durant les périodes suivantes :

- **du 15 décembre au 30 mars de chaque année ;**
- **du 1er juillet au 31 août de chaque année.**
- **En dehors de ces périodes, respecter les horaires de chantiers :**
- **tous les jours de la semaine de 8 heures à 19 heures,**
- **toute la journée des dimanches et jours fériés,**
- **une pause méridienne d'une heure est obligatoire en coordination entre les corps de métiers.**

Modification de la circulation

Dans le courant du printemps, la Commune a institué un STOP sur la Route d'Ormaret et sur la Route de Vauvray, au carrefour formé avec la Route de la Fouettaz afin de réduire la vitesse des véhicules pour la sécurité des usagers ; la circulation des véhicules se fera comme suit :

• Les véhicules circulant dans le sens « Ormaret Odier » devront marquer l'arrêt absolu à l'intersection de la Route de la Fouettaz ;

• Les véhicules circulant dans le sens « Odier Ormaret » devront marquer l'arrêt absolu à l'intersection de la Route de la Fouettaz ;

La Commune a également fait matérialiser une bande piétonne le long de la route d'Ormaret et de Vauvray.

Afin d'améliorer la sécurité des enfants, la Commune a fait installer deux lampadaires aux Retornes et Route d'Odier.

Commission des Biens indivis Megève - Demi-Quartier - Travaux 2022-2024

Après la rénovation de l'extérieur de la belle église St Jean-Baptiste, c'est aujourd'hui la deuxième phase des travaux qui doit débuter.

En effet, un chantier de 11 mois se mettra en route à partir de janvier 2023 afin de rénover l'intérieur de l'édifice. Les travaux prévus concernent la réfection du sol de la nef et des murs, la reprise des décors, la remise en état des vitraux, et plus particulièrement, la rénovation complète du système de chauffage.

Le coût total de l'étude de maîtrise d'œuvre est évalué à 150 272,50 € HT. L'assiette éligible des dépenses subventionnables définie par la DRAC est d'environ 68 000 € HT sur le coût global.

Nos Aînés - 2021

Repas des Aînés le 10 octobre 2021

Dimanche 10 octobre, rendez-vous était donné à l'ensemble de nos aînés pour le traditionnel repas de fin d'année, qui a pris un peu d'avance cette année.

Ce ne sont pas moins de 90 personnes qui ont répondu présents. Toutes et tous, se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur après presque 2 ans sans rendez-vous.

Cette année, nous avons été accueillis dans le magnifique hôtel restaurant Les Ducs de Savoie. La devise du restaurant : le bien vivre, philosophie de l'établissement, c'est aussi le boire et le bien manger ! Convivialité et plaisir des papilles sont les maîtres-mots du bar et du restaurant.

Très belle devise qui a rempli son rôle à merveille. Nous remercions les propriétaires et personnels du restaurant qui nous ont permis de passer un excellent moment.

Mr le Maire, les adjoints ainsi que certains membres de la commission action sociale, étaient présents afin accueillir l'ensemble des invités.

L'ambiance musicale quant à elle, a été assurée par Mr Pascal POPELIER, auteur compositeur, chanteur et musicien, résidant à Combloux.

Il a su ambiancer cette journée aux sons des chansons et musiques francophones de toutes générations. il a su faire chanter et danser les invités grâce à sa maîtrise de nombreux instruments de musiques : guitares, harmonica, bouzouki ...

Rendez-vous l'année prochaine...

Nous dédions ce repas à Alain GROSSET-BOURBANGE.

Sortie des Aînés

Le Paradice fait son show !

Grâce à l'amélioration de la crise sanitaire, la traditionnelle sortie des aînés, organisée par le CCAS de Megève, a pu enfin avoir lieu le jeudi 16 septembre 2021.

En effet, ce sont 64 participants (dont une bonne dizaine de Demi-Quartier), qui ont eu la joie de se rendre au Cabaret Paradice à Biolle en Savoie.

La joie de se retrouver, la bonne humeur, ainsi que la nouvelle revue du cabaret et son excellent repas, ont enchanté les participants.

Un grand merci à l'ensemble des personnes du CCAS pour l'organisation de cette belle journée.

Et surtout, si vous avez plus de 70 ans, n'hésitez pas à vous renseigner, car de nombreuses sorties et activités sont organisées par le CCAS dans le cadre des après-midi Bleus...

DEMI-QUARTIER • BULLETIN MUNICIPAL N°33 • JANVIER 2022

VIE QUOTIDIENNE • CADRE DE VIE

Social aides envers les jeunes

La commune de Demi-Quartier souhaite soutenir les jeunes dans leur vie quotidienne et leur insertion professionnelle.

De nouvelles aides ont été mises en place cette année, et notamment, une revalorisation des aides aux activités sportives et culturelles, la mise en place du dispositif de la « Bourse au Permis de Conduire », une aide financière pour le BAFA et un partenariat avec la commune de Megève dans le cadre des « Chantiers Jeunes ».

• Nous avons souhaité doubler le plafond de la participation aux activités culturelles et sportives des moins de 18 ans. A partir de cette année, la commune rembourse à hauteur de 40% les activités avec un plafond de 200 € au lieu de 100 €, et ce, quel que soit la commune d'inscription aux activités (hors Club des Sports de Megève et Ecole de Musique. Une remise est effectuée directement par le Club, à l'inscription, pour les enfants de Demi-Quartier).

• La « Bourse au Permis de Conduire » est un dispositif d'aide financière dévolu aux jeunes de 16 à 25 ans résidents permanents sur Demi-Quartier. Le jeune effectue 35 h de travail d'utilité collective au sein des services municipaux (administratifs ou techniques) contre une participation de 500 € versée directement à l'Auto-Ecole du bénéficiaire.

• Un soutien aux jeunes qui souhaitent passer leur BAFA est également possible sur demande. Les stages de cette année ayant été annulés, cette démarche sera mise en place dès la rentrée prochaine afin d'accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle.

• La commune de Demi-Quartier a activement participé aux « Chantiers Jeunes » mis en place cet été, par la commune de Megève, pour les jeunes de 16 à 17 ans révolu. Deux jeunes de la commune ont ainsi vécu leur première expérience professionnelle et gagné leur premier salaire.

Action Sociale Demi-Quartier

Depuis début Juillet 2021, les élus de Megève et de Demi-Quartier se sont rapprochés afin de permettre aux ainés de Demi-Quartier d'intégrer les activités mises en place par le CCAS de Megève, via un partenariat.

Toute personne de plus de 70 ans, résidente permanente sur la commune, peut donc bénéficier des activités et sorties proposées par le CCAS. Un courrier avec les dépliants des activités a été envoyé début juillet à tous les ainés de la commune.

Toutes les inscriptions se font auprès du CCAS de Megève au 04 50 93 29 14 ou au ccas@megeve.fr

De nombreuses activités sont proposées comme les après-midis bleus, du sport, des promenades, des formations, de la gastronomie, les fameux déjeuners des jeudis à la Fondation Morand Allard, projection de films, un grand loto ....

La participation financière pour les activités payantes est la même pour les ainés de Megève ou de Demi-Quartier.
La différence pour Demi-Quartier étant pris entièrement en charge par la commune.
Une belle initiative de la part de nos 2 communes afin de réunir à nouveau nos ainés.

Le colis de fin d'année ainsi que le repas annuel restent quant à eux à l'initiative de chaque commune.

Concours Juments poulinières 2021

Le Concours des juments s'est déroulé le 31 juillet 2021, ce rassemblement de passionnés d'éleveurs organisé le Syndicat Hippique et Mulassier du Haut Faucigny est présidé par Mme Laura Mongellaz et Cyril Avrillier-Grange vice-président.

Sans revenir sur les conditions d'organisation de cette manifestation en raison du contexte sanitaire et des contraintes préfectorales à respecter, cette année il y a eu une bonne participation avec une augmentation du nombre de participants et surtout les éleveurs de Megève.

CONCOURS JUMENTS POULINIÈRES
Palmarès de l'édition 2021 :

EVRARD SERGE : résultats production locale

Kératine : 1ère pouliche 1 an

Jitanne : 1ère pouliche 2 ans

Huzanna : 1ère poulinière non suitée

Gas oil : 1er hongre

A noter : Siska 15 ans suitée d'une mule (3ème poulinière suitée) qui avait ses 7 descendants présents sur le concours dont 5 ont fini 1er prix.

DEMI-QUARTIER • BULLETIN MUNICIPAL N°33 • JANVIER 2022

VIE QUOTIDIENNE • CONCOURS

Concours Race d'Abondance

Dimanche 10 octobre 2021, le Concours de la Race d'Abondance fêtait ses 100 ans.

Le syndicat intercommunal regroupant les éleveurs de vaches de la race d'Abondance de Combloux, Demi-Quartier, Megève et Praz sur Arly a rassemblé une vingtaine d'éleveurs.

Le public a répondu présent en nombre, pour cette 100 IIème édition, sous une belle journée ensoleillée. De nombreuses animations ont pu tout au long de la journée divertir le public.

La race d'Abondance est la 4ème Race laitière et française. Fruit d'un travail au quotidien et de longue haleine. Les agriculteurs préparant les belles pour le jour du concours.

Nous dédions cette 100ème édition à Paul SEIGNEUR et Roland LIGEON...

Ambroise CHOPIN

Une expérience unique.
Certains le connaissent déjà, d'autres le découvriront… Ce Demi-Quartelain de 26 ans a vécu un moment inoubliable que peu de Français ont la chance de vivre. On vous raconte tout ça !

Tout d'abord, il se présente…
Je m'appelle Ambroise Chopin, j'ai 26 ans, j'habite à Demi-quartier depuis tout petit. Ayant toujours aimé la montagne, je pratique le ski de randonnée, le trail, le parapente… J'ai effectué ma scolarité à Megève au collège Saint Jean-Baptiste. A l'âge de 14 ans, j'ai intégré la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sallanches pour y découvrir le métier de pompiers. Je découvre alors un monde où la rigueur, la cohésion, l'action sont quotidiens. À l'issue de ces trois années de formation, en 2012, je m'engage en tant que sapeur-pompier volontaire au sein du centre de secours de Megève. L'envie d'aider les autres, de se sentir utile auprès de la population et ma motivation ne font que croître. C'est pour cela qu'en 2016 je m'engage à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris où j'ai pu intégrer le centre de secours de LEVALLOIS-PERRET après quatre mois de formation. Toujours sur Paris, je souhaiterai revenir plus tard en tant que Sapeur-Pompier professionnel dans le département de la Haute-Savoie.

Cet été, il a vécu quelque chose d'incroyable. Il a participé au célèbre défilé du 14 juillet sur les Champs-Elysées à Paris. Ambroise, comment as-tu pu réaliser ce rêve ?
Pour participer au défilé des Champs-Elysées dans les rangs de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, notre candidature doit être retenue. Plusieurs critères sont pris en compte : les années de services, l'absence de tatouage visible (bras et cou), le grade, la notation et un dossier vierge (absence de sanction disciplinaire).

C'était la quatrième année où je demandais à défiler, j'avais donc plus de chance d'être retenu.

Il a été retenu mais ce n'est pas tout, il a dû suivre une sélection méticuleuse. Ambroise, raconte-nous.
La sélection s'est déroulée sur deux jours à la pelouse de Reuilly à Paris. Nous étions au départ 160 candidats pour 76 défilants sapeurs-pompiers le jour J ; année spéciale COVID19 car en temps normal le défilé réunit 120 personnels.

Nous avons défilé rang par rang sur à peu près 400 mètres toute une matinée. Nous étions regardés de très près par les officiers qui n'avaient aucun scrupule à éliminer ceux qui avaient fait un mauvais pas ou qui ne tendaient pas assez les bras.

Une fois sélectionné, il fallut répéter…
Au total, nous avons eu 9 jours de répétitions. Les quatre premières journées étaient à la pelouse de Reuilly où les allers-retours s'enchaînaient au rythme de la musique de l'orchestre de la BSPP, tout en étant filmé par un drone pour parfaire les alignements dans les rangs.

Les quatre autres jours suivants se sont déroulés au camp militaire de Satory dans les Yvelines. Tous les corps d'armées étaient réunis, disposés comme au jour J. Nous devions effectuer sur 1 Km un passage devant le Gouverneur Militaire de Paris (GMP) ainsi que d'autres généraux, toujours sous le regard de la caméra. Chaque passage se suivait d'un débriefing avec un officier responsable de chaque corps d'armée et à l'issue nous recommencions ce passage une deuxième fois. Deux jours avant le défilé, une répétition générale a été organisée cette fois sur les Champs-Elysées afin de valider le bon déroulement de chaque troupe.

Il est enfin prêt ! Et le jour J, tant attendu, est arrivé…
Un réveil matinal 4h30 pour une mise en place à 9h. Les tenues étaient propres et impeccablement repassées, les casques brillaient et les rangers cirées. On était tous impatients que le défilé commence.
Avant la mise en place, c'était surtout séance photo, appel de la famille et dernier réglage dans les rangs.
Après la revue des troupes par le Président de la République et le Général d'Armée, le défilé aérien a pu commencer. Et là on était comme des enfants… La patrouille de France, les canadairs, les avions de chasse et j'en passe qui volent à 300 mètres du sol juste au-dessus de nous, c'était exceptionnel !
C'est enfin à notre tour, nous voilà partis pour 1,5 Km jusqu'à La Tribune présidentielle sur la place de la Concorde au son de la musique, diffusée sur des enceintes le long des Champs.

Aux abords le public nous applaudissait, c'était juste unique, j'en avais des frissons.

Il s'agissait pour lui d'un rêve.
En signant mon contrat en 2016, je me suis toujours dit que je ferai le défilé des Champs-Elysées, avant mon retour en Haute-Savoie. C'était pour moi un honneur et une fierté de représenter la France et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris le jour de la fête nationale. C'est quelque chose qu'on ne fait qu'une fois dans sa vie et en plus je suis passé à la télé sur TF1… Bon, une demi-seconde hein. ;)

Quel moment magique pour ce passionné, merci à Ambroise de nous l'avoir partagé. Nous lui souhaitons une belle continuation chez les pompiers.

Justin BESSON-MAGDELAIN 18 ans, un nouveau pompier à Demi-Quartier

C'est son rêve depuis son enfance en intégrant les JSP à l'âge de 13 ans. Tout en poursuivant ses études et avec beaucoup de courage et d'efforts, il vient de réussir son entrée chez les sapeurs -pompiers de Megève.

Justin a été 2ème au cross départemental des sapeurs-pompiers et représentera Demi-Quartier au cross national.

Naissances

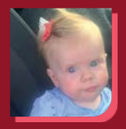

28 Janvier 2021
VILLALBA Aurora
Fille d'Anthony VILLALBA et de Marie PAYRAUD

17 Avril 2021
MARCOULIDES Nour Célia
Fille de Mathieu MARCOULIDES et de Joséphine BERAZZAL

Mariages

04 Septembre 2021
SINGLER THOMAS, Léon, Hugues & **FRITSCH Gaëlle**, Anne-Cyrille

Décès

07 Janvier 2021
EMONET Claudia Clothilde Veuve BESSON-MAGDELAIN
Agée de 93 ans

21 Janvier 2021
MUFFAT-JOLY Nicole Hortence Epouse LIGEON
Agée de 75 ans

16 Mars 2021
BRONDEX Christianne Agnès Veuve ALLARD
Agée de 88 ans

6 Mai 2021
LIGEON Roland Louis
Agé de 49 ans

15 Juin 2021
MABBOUX Fernand Régis Henri
Agé de 83 ans

27 Juillet 2021
POUCEL Jacques Alain Marie
Agé de 84 ans

27 Août 2021
OUVRIER-BUFFET Marie Alice Veuve PERINET
Agée de 90 ans

11 Octobre 2021
GROSSET-BOURBANGE Alain Joseph
Agé de 77 ans

20 Octobre 2021
SEIGNEUR Paul
Agé de 74 ans

24 Novembre
DUVILLARD Lucien Armand
Agé de 86 ans

08 Décembre 2021
FARINAZZO Raymonde Emilie Veuve COSSETTO
Agée de 87 ans

31 Décembre 2021
PERINET Marcel Roger Joseph
Agé de 88 ans

Une pensée pour

Roland LIGEON

Roland, Mardi soir (4 mai 2021) quand nous nous sommes dit au revoir, je n'imaginais pas que plus jamais je ne te dirais bonjour. Tu as rejoint l'équipe municipale en 2008, fort de ton expérience et de ton savoir être.

En effet ton engagement dans le milieu agricole, ta vision d'homme de la terre nous ont régulièrement permis de mesurer la difficulté de maintenir un équilibre entre la terre nourricière et la pression financière.

Tu es pour moi un résistant des temps modernes car tu as su garder ton cap et la foi en tes convictions et tes passions.
Ton engagement ne se limitait pas à ta commune, ton exploitation. Ton champ d'action s'étendait aussi dans l'intercommunalité. Notre équipe municipale gardera de toi ton bon sens, ton sens de l'autre.
Tu ne seras plus assis avec nous.

Nos pensées vont à la famille et à tous ceux qui n'oublieront jamais les jours où ils ont côtoyé Roland.

Paul SEIGNEUR

Paul Seigneur nous a quittés soudainement le 20 octobre 2021 des suites d'un infarctus.
Né en 1947, à la ferme de Lezin à Demi-Quartier, il reprend très tôt, l'exploitation agricole familiale avec son frère et sa mère, puis quelques années plus tard, avec son fils. Il entre à l'Ecole du Ski Français de Megève en 1970 et obtient sa médaille en 1973. Toute sa vie, il s'est consacré à ces deux activités qui étaient ses passions.

En 1977, il est élu au Conseil Municipal de Demi-Quartier. Une place de conseiller qu'il occupera pendant 43 années consécutives, avec un engagement sans faille dans diverses commissions. Sa connaissance presque parfaite de l'histoire de la commune, des familles, du ski, des montagnes, de l'agriculture locale, des chemins et des limites de terrains ont fait de lui un des piliers forts de Demi-Quartier. Véritable figure locale, il a pris soin de travailler à la promotion saine du village, par des paroles justes et des gestes discrets : chaque année, il prenait part au nettoyage des cours d'eau et des chemins de la commune.

Il s'est engagé dans bien d'autres instances locales, avec sourire et conviction : 40 ans, administrateur au Crédit Agricole de Megève ; 27 ans, Président de l'Ecole de ski français de Megève ; de nombreuses années comme trésorier-secrétaire du syndicat hippique et mulassier du Haut Faucigny et les sorties ski scolaire avec l'école primaire Saint Jean Baptiste de Megève.

Nous nous souviendrons des valeurs qu'il portait : respect, intégrité, constance, discrétion, courage et exigence. Beaucoup garderont en mémoire aussi les longues discussions qu'ils avaient avec Paul qui aimait tant débattre et comprendre le monde dans lequel il évoluait.

Alors qu'il repose maintenant en paix après 74 années actives, le Conseil Municipal de Demi- Quartier tient à rendre un dernier hommage à Paul pour toutes ces années dévouées au développement de notre commune.
Merci Paul

Quand La Mairie était une carrière

En Janvier 1920, le Conseil Général de la Haute-Savoie entérine en deuxième session ordinaire l'aménagement des carrières de l'Etat pour la réfection et l'entretien des chaussées des routes nationales.

En exécution des prescriptions ministérielles de février et mars 1919, trois carrières régionales ont été étudiées en vue de leur aménagement et de leur exploitation, pour la fourniture de matériaux durs nécessaires aux travaux de grosses réparations et d'entretien des routes nationales et éventuellement des routes départementales de la Haute-Savoie.

Les gisements de roches dures susceptibles d'exploitation sont :

1• Les quartzites du Feug, commune de Demi-Quartier,
2• Les quartzites de Sur le Rocher, commune de Taninges,
3• La microgranulite des Rupes, commune de Vallorcine.

Les terrains à occuper par la carrière de Demi-Quartier et le chemin d'accès à ouvrir sont acquis et 7 actes de vente amiable ont été passés en octobre 1919, pour 7357 francs et 43 c.

Monsieur Masséra César, entrepreneur à Passy (1er sur la photo du concasseur), a présenté en avril 1920, une soumission sur devis et cahier des charges dressé en conformité de la décision ministérielle du 2 février 1920, pour une fourniture en carrière de 20 000 mètres cubes environ de pierres cassées, pendant les années 1920 à 1924 inclus. Le montant de cette soumission s'élève à 502 700 francs.

Un concasseur du type Pétolat N°2 pourra être mis en marche courant juillet prochain. Le débit minimum à atteindre sera de 30 mètres cubes par jour.

Les matériaux extraits seront employés d'abord à l'entretien de la route nationale n°202 sur un parcours de 8 à 10 kilomètres de chaque côté de l'emplacement de la carrière. Plus tard, ils pourront s'étendre sur un rayon plus grand et même être fournis au département de la Savoie pour la route nationale n°202 entre Ugine et Flumet.

Concernant la page histoire, nous lançons un appel à tous les passionnés de l'histoire de notre Commune, afin d'enrichir notre bulletin.Tous les documents (texte, photo), relatifs au passé, Commune, etc., seront les bienvenus, et contribueront ainsi à la mémoire de Demi-Quartier.